

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 627

Avis est par les présentes donné que le règlement numéro 627 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 17 mai 2021, intitulé : « Règlement numéro 627 autorisant des travaux municipaux de nouveaux pavages et de bordures en 2021 et un emprunt de 1 519 000 \$ », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite d'un processus de demande de référendum à distance tenu du 20 mai au 4 juin 2021 inclusivement, conformément à l'*Arrêté numéro 2020-033* de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 6 août 2021, à l'exclusion toutefois de l'article 6.

Ledit règlement est déposé à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700 avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Saint-Hyacinthe, le 11 août 2021

Crystel Poirier, LL.L

Greffière